VENTES A L'ENCAN

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTITION. **HERITIERS TOUS MAJEURS.**

Occasion pour ceux qui cherchent une maison, financiers ou spéculateurs, d'acquérir un joli cottage double isolé, Nos. 4319-21 rue Sud Liberté, avec allée, et terres 50x120, touchant presque l'Avenue Napoléon.

Le JEUDI, 11 juin 1914, à midi, à la Bourse des *Propriétés Foncières*, 311 rue Baronne.

Mlle Laura M. Murray et al. vs. James A. Hawkins.

No. 104,916—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

Par JAMES F. KEENEY, Encanteur, bureau No. 542 Bâtisse Audubon, No. 931 rue Canal, le JEUDI, 11 juin 1914, au 311 de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et persécution d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 24 avril 1914, et signé le 4 mai 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations y appartenant, portant les numéros municipaux 4319-4321 rue S. Liberté, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 563, borné par les rues S. Liberté (autrefois Green), Berlin et Howard et l'avenue Napoléon, situé à une distance de cent trente pieds du coin des rues S. Liberté et Berlin, et mesurant cinquante pieds de face à la rue S. Liberté sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les dites améliorations consistent d'un joli cottage double isolé, contenant, sur l'un des côtés quatre grandes chambres, bain, gaz et galerie sur le devant, et de l'autre côté, quatre grandes chambres, bain, gaz, grande porte pour automobile, grande cour, abri, citerne, grille en fer, etc., allée en macadam, et porté les numéros municipaux 4319-21. Facile accès aux tramways, écoles, églises, etc.

Conditions—Comptant; l'acheteur de devant recevoir les loyers que depuis le jour de la signature de l'acte de vente. L'acheteur se rendra en outre responsable du paiement des taxes municipales et de l'état pour 1914, déposera 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, ceci sans intérêts, et paiera les frais de l'acte de vente devant James Siméon, notaire en cette ville.

JAMES F. KEENEY, Encanteur.
Bureaux, 542 Bâtisse Audubon.
BENJAMIN ORY, E. M. STAFFORD et H. W. ROBINSON, Avocats.
mai 10 17 24 31—juin 7 9 10 11

PAR CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages du Cinquième District.
Cottage Double Isolé.
334-336 avenue Pacific, entre l'avenue Pélican et la rue Alix.
Cottage Double Isolé.
338-340 avenue Pacific, entre l'avenue Pélican et la rue Alix.
Cottage Simple Isolé.
227 rue Delaronde, entre les rues Seguin et Bermuda.
Cottage Double Isolé.
342-344 avenue Pacific, entre l'avenue Pélican et la rue Alix.
Cottage Double Isolé.
222-224 rue Verett, entre l'avenue Pélican et Delaronde, ilet Oliver Station.

Le MARDI, 9 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. Succession de Caroline S. Brauner. — No. 108,230 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

MARDI, le 9 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 4 mai 1914, par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je, ERNEST A. CARRERE, encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à la vente des propriétés suivantes décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances leur appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par les numéros quinze et seize de l'ilet No. 8, borné par les rues Peter et Alix et les avenues Atlantic et Pacific, suivant le plan du dit ilet dressé par P. A. d'Hemecourt, topographe, daté le 27 septembre 1876, déposé en l'étude de W. H. Seymour, ancien notaire en cette ville. D'après le dit plan, ces lots mesurent chacun trente-et-un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacific, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de deux maisons construites légèrement et couvertes en ardoises, désignés par les numéros 334-336 de l'avenue Pacific, et contenant 4 chambres, galerie, etc.; et les numéros 338-340, 5 chambres, abri, etc., et les conexions d'eau et égouts.

2—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes dépendances leur appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No. sept de l'ilet No. 15, borné par les rues Delaronde, Seguin et Bermuda et l'avenue Pélican, sur le plan dressé par A. d'Hemecourt, topographe, daté le 18 mars 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, feu notaire en cette ville, par le numéro 22, dans son livre de plans No. 4 bis. Selon le dit plan, le dit lot de terre mesure, en unités françaises, trente-et-un pieds de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison légèrement construite, couverte en ardoises, cottage simple, protégée par une grille en fer sur le côté face, et contenant huit chambres, bain, hangar, vestibule, galerie, etc., bien tapissés, égouts et connexions d'eau.

3—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné sous le numéro quatorze de l'ilet No. 48, borné par les rues Peter et Alix et les avenues Atlantic et Pacific, sur le plan déjà cité par P. A. d'Hemecourt, topographe, sous la date du 27 septembre 1876. D'accord avec ce dit plan, ce lot de terre mesure trente-et-un pieds sept pouces de face sur la Pacific avenue, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huits pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent des numéros 342-44 avenue Pacific, contenant cinq chambres, abri, etc., de chaque côté.

4—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 14 de l'ilet No. 26, borné par les rues Verret, Delaronde, Peter et Olivier, d'après le plan dressé par J. A. d'Hemecourt, topographe, déposé en l'étude de S. Magner, notaire, lequel lot de terre mesure trente-et-un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Verret, trente-et-un pieds six pouces de large sur le côté arrière, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. treize, et cent cinquante-neuf pieds, neuf pouces et deux lignes de profondeur, sur l'autre côté. Les améliorations comprennent une maison légèrement construite, couverte en ardoises, double cottage, contenant cinq chambres, galerie, eau de ville, et loyer de douze dollars de chaque côté.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer en sus les actes de vente qui devront être passés devant Robert Legier, notaire, ainsi que les taxes pour l'année 1914, et ainsi dix pour cent de dépôt sur le montant de son enchère.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
Bureaux, 806 rue Perdido.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
mai 5 10 17 24 31—juin 7 9

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot assorti de meubles sérieux pour bureau, etc. 2 machines à écrire "Remington". 1 machine à additionner.

Hibernia Bank and Trust Co. vs. Frank Bantu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,674 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'encan public, au local ci-après désigné, le SAMEDI, 6 juin 1914, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon bureau, No. 1109, édifice Hibernia Bank, coin des rues Carondelet et Gravier, un lot de meubles assortis et accessoires, etc., selon inventaire, 1 machine à additionner, 2 machines à écrire "Remington", 1 table pour machine à écrire, des ventilateurs électriques.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS. — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats pour la demanderesse.
mai 26—juin 1 6

PAR ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District. Important magasin à deux étages et résidence, formant le coin de l'avenue Howard et des rues Annonciation et Tchoupitoulas, désignés *par les numéros* 1000 à 1010 rue Annonciation, et 1001 à 1111 rue Tchoupitoulas.

Edifice en briques à trois étages, No. 1018 rue Tchoupitoulas. Dans l'affaire de Michael A. Donnelly vs. James, Amelia et Anita Donnelly, mineurs.

No. 108,307, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Par ALBERT L. PAUL, Encanteur, bureau, 331 rue Carondelet. On vendra à l'enchère publique, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et poursuite d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mai 1914, et signé en cour ouverte le 19 mai 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partition ci-dessus:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No. 68 du Premier District de cette ville, borné par les rues Delord (maintenant avenue Howard), Tchoupitoulas, Annonciation et Poeyfarre, numérotés 1 et 2; le lot 1 mesure 64 pieds 7 pouces (64' 7") de face à la rue Annonciation, sur soixante-dix pieds deux pouces (70' 2") sur la rue Tchoupitoulas; quarante-sept pieds, dix pouces et sept lignes (47' 10" 7''') de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot 2, et vingt-et-un pieds, six pouces et quatre lignes (21' 6" 4''') sur la ligne du côté opposé. Le lot 2 mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Annonciation, vingt-huit pieds trois pouces (28' 3") sur la rue Tchoupitoulas, quarante-sept pieds, dix pouces et sept lignes (47' 10" 7''') sur la ligne de séparation du lot No. Un et cinquante-huit pieds, six pouces et deux lignes (58' 6" 2''') de profondeur sur la ligne de séparation du lot Trois. Les améliorations, appelées numéros 1000 et 1010 rue Annonciation comprennent l'édifice en brique à deux étages, de bonne construction, occupé par un magasin et des appartements, toujours loué, et très désirable pour n'importe quel commerce.

2. — Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 50, borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Pearl et Delord, désigné par le numéro six (6), mesurant vingt-et-un pieds, onze pouces et une ligne (21' 11" 1''') de face à la rue Tchoupitoulas sur quatre-vingt trois pieds six pouces (83' 6") de profondeur, et dix-huit pieds six pouces (18' 6") ou plus de largeur à l'arrière. D'accord avec un croquis topographique par A. de Armas, voyer, annexé à un acte devant C. T. Soniat, notaire, le 27 mars 1884, il apparait que la largeur de la ligne arrière du dit lot No. 6 est 21' 11". Les améliorations comprennent l'édifice en briques à trois étages appelé No. 1018 rue Tchoupitoulas.

Conditions de Vente:—Comptant, l'acquéreur devant payer les impôts pour l'années 1913 et 1914, par dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente et coûts de tous certificats seront aux frais de l'acquéreur, devant Clifford M. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat pour le demandeur.
RIXFORD J. LINCOLN, Avocat pour le défendeur.
mai 24 31—juin 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis C. Tortorich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,670 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. M. Tortorich, Jos. Nasiase et August Barry, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, Avocats.
30 mai—juin 3 8

Succession d'Anna Maria Riebel, veuve d'Henry Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,136 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Spitz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. W. BISCHOW, ARTHUR LANDRY, Avocats.
30 mai—juin 3 8

Succession de Mme Leonie Fisse, veuve d'Eugène F. Silvestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,781 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Alice Fisse, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocats.
mai 24 28—juin 2

Succession de Julian S. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 86,647 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Florence E. Russ, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. A. MONTGOMERY, J. D. DRESNER, Avocats. mai 24 28—juin 2

VENTES A L'ENCAN

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. Succession de Michael J. Joyce.

No. 104,705, Division D, Cour Civile de District. Le JEUDI, 16 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, je, David H. Culligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIETE FONCIERE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de deux cent quarante pieds, un pouce et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds, huit pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par la numéro municipal 2732, rue Bienville.

2. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses at améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur le croquis déjà mentionné, fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot de terre commence à une distance de deux cents soixante-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2736-2738, rue Bienville.

3.—Deux certains lots de terre, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 363 (autrefois ilet No. 40), borné par les rues Broad, White, Custom House (maintenant Iberville) et Bienville, et désignés comme lots Nos. 5 et 6 sur un plan d'Edgar Pillé, voyer, daté du 9 juillet 1895, dans les archives de l'étude de E. L. Sansum, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 9, chacun mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Bienville, sur cent deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Deux certains morceaux de terre situés dans le même district et ilet, désignés comme partie arrière des lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun trente pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Bienville, et cent deux pieds de la ligne de la rue Bienville, sur trente-deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant la partie arrière des lots.

4.—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 363, borné par les rues Custom House (maintenant Iberville), White, Bienville et Broad, laquelle portion de terre est formée de la partie antérieure du lot désigné par le numéro 33 sur un plan de F. N. Tourne, daté du 15 mars 1864, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 79, et mesure trente-deux pieds, neuf pouces et demi de face à la rue White, sur cent vingt pieds de profondeur. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les nuéros municipaux 214 et 216, rue White.

5.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits de voie, privilèges et servitudes y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 305, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot A forme le coin des rues Iberville et Rocheblave, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et de face à la rue Rocheblave étant composé de la totalité du lot original No. 12 et une partie du lot No. 11. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2437-2439, rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 305, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre B sur le croquis déjà mentionné et certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de vingt-neuf pieds cinq pouces du coin des rues Iberville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2435, rue Iberville.

Conditions—Comptant un tiers, ou plus, le solde payable dans une, ou une et deux années; la partie qui est à crédit, y en ayant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en sécurité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-alienando, une provision pour l'assurance de la propriété à faveur des billets hypothéquaires et pour le paiement du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empêchement; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessus; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente; les billets hypothéquaires devront être datés le même jour que les actes de vente; l'acquéreur devra payer les actes de vente devant E. M. Stafford Esq., notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur.
E. M. STAFFORD, H. W. ROBINSON, HYMAN MITHOFF, Avocats pour les demandeurs.
ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, Avocats pour les défendeurs.
mai 17 24 31—juin 7 14 16

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Cinquième District, portant les numéros municipaux 225 et 227 rue Eliza (dans l'ilet des rues Bouny, Powder et Evelina et l'avenue Opélousas).

Realty and Investment Company, Ltd., vs. Jerry Kaywood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,364 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 18 de l'ilet No. 90, borné par les rues Eliza, Bouny, Powder et Evelina et l'avenue Opélousas (autrefois rue Market); lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur cent dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour la demanderesse.
mai 15 16 22 29—juin 5 12 17 18

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partition.

Amant Boyd de Calongne et als. vs. A. A. de Calongne et als.

No. 106,238 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

Au plus haut et dernier preneur, cottage simple, 1523 N. Avenue Claiborne, entre Columbus et Laharpe.

Par LEONARD L. STERN, Encanteur, le MARDI, 16 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu à cour ouverte, le 29 avril 1914, et du jugement signé à cour ouverte le 5 mai 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Laharpe, Columbus et Derbigny, désigné par le No. six sur un plan dessiné par Rougerol, daté du 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire de cette ville, lequel lot numéro six commence à une distance d'environ 126 pieds du coin des rues Laharpe et Claiborne, et mesure 31 pieds 8¼ pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et contigué au côté arrière de celle-ci, selon qu'il se voit sur le plan de Rougerol et qui est à une distance de 100 pieds de la rue Claiborne et mesure 30 pieds au long de la ligne du lot No. 6, sur une ligne parallèle à la rue Claiborne sur une profondeur dans la direction de la rue Derbigny de 55 pieds, 9 pouces et 2 lignes entre lignes égales et parallèles, la dite portion vacante de terre étant composée des fonds extrêmes des lots originaux Nos. 23 et 25, sur un plan dressé par Gonzales, en date du 27 février 1849.

Conditions—Comptant; acte de vente passé devant Félix J. Puig, notaire, aux dépens de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt demandé au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
A. A. DE CALONGNE, Avocat pour les demandeurs.
CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats pour les défendeurs.
mai 14 17 24 31—juin 7 14 16

VENTES PAR LE CONSTABLE

Avis aux marchands de meubles!

ANNONCE JUDICIAIRE.

Apollo Realty Co. vs. Joseph McKay.

PREMIERE COUR DE CITE pour la Paroisse d'Orléans — No. 63,710 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux Nos. 808 rue S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 juin 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de lits en fer, un lot de ressorts, matelas, un lot d'accessoires de lit, un pupitre, un lot de lavabos et commodes, un lot de chaises, un lot d'ustensiles de cuisine, un lot de garde-robes, un dressoir de cuisine, un lot de meubles pour vestibule avec six pièces, une machine à coudre, un lot de tables, un lot de peintures à l'huile, un lot d'ornements, un lot de faïences, un davenport, trois grands comptoirs, une vitrine, un lot d'épicerie assortie et de nombreux autres articles.

Saisie dans le procès ci dessus.
CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
mai 31—juin 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Augustino Russo vs. Salvadore Corso.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 59,805 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon magasin, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un mobilier de vestibule, deux tables de centre, une chiffonière, une commode, un lavabo, deux porte-fleurs, une armoire vitrée, un milieu de chambre, quatre chaises recouvertes d'étoffe, un fauteuil à bascule, une deuxième armoire vitrée, une étagère, un cabinet en porcelaine, une table à diner, deux chaises recouvertes en cuir, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
A. J. ROSSI, Avocat pour le demandeur.
mai 28—juin 1 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Kirkland et Minnie Kirkpatrick, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,831 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Richard D. Sullivan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
D. H. THEARD, Avocat.
mai 22 26 31

Succession de John S. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 91,371 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen Brulard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, Avocats.
mai 22 26 31

Succession du Dr. St. Mark Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,022 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification; les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. de B. CLAIBORNE, Avocat.
mai 20 26 31

Succession d'Adam Théobold et Cathérine Théobold, née Manely, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,633 — Division A — Attendu que Margaret Mary Théobold, épouse de Robert W. Crumney, dûment autorisée par le présent, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de Mme Cathérine Théobold, née Hanley, décédée intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK S. DROLLA, Avocat.
mai 28—juin 4 6

VENTES A L'ENCAN.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

Le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 28 mai 1914, de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Margaret Reilly, No. 108,688, Division B, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages s'y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 403, borné par les rues Claiborne, Gasquet et Robinson et l'avenue Tulane (autrefois rue Common), lequel lot est désigné par le numéro dix-huit sur un plan dessiné par C. A. Hedin, en date du 9 février 1886, déposé dans le bureau de J. Graham, feu notaire, et désigné par le numéro vingt-quatre sur les rouleaux d'assessement pour l'année de 1894, et mesure vingt-cinq (25') pieds de face à la rue Claiborne, sur cent dix (110') pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant à une distance de soixante-dix (70') pieds deux (2") pouces du coin de la rue Claiborne et de l'avenue Tulane.

Conditions: Un tiers ou plus au comptant. Le reste, s'il y en a un, avec un an de crédit ou à un, deux et trois ans, à la volonté de l'acquéreur, la partie de la dite vente qui soit à crédit devant être mise en évidence par l'acquéreur sur des billets à son ordre et endossés par lui, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par une hypothèque spéciale et l'obligation et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de "non-alienando" et toutes les clauses de garantie habituelles, cinq (5) pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurances devant être transférée au teneur des billets, et l'acquéreur devant payer en outre et par-dessus le montant de son enchère, tous les impôts dûs sur la propriété et exigibles dans l'année 1914. Dix pour cent au comptant au moment de la vente. L'acte de vente devant M. L. M. Janin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PARKERSON & PARKERSON, Avocats.
mai 31—juin 7 14 21 28—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339 rue Carondelet.

VENDREDI, 12 juin 1914, à 10 heures du matin, se vendra à l'encan public dans les locaux No. 734, rue Canal (en haut), en vertu d'un ordre en date du 20 avril 1914, de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la liquidation de Paul Pier & Son Co., Ltd., No. 107,544, les marchandises, accessoires et autres propriétés meubles, excepté les comptes ouverts, selon inventaire.

Conditions: Comptant.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
mai 31—juin 7 12

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un morceau de terre de valeur dans le Septième District, mesurant 60 pieds 3 pouces de face à la rue Short, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et face à la rue Poplar (propriété de coin), dans l'ilet des rues Plum et Fern.

Edwin J. Prinz vs. Jean H. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,533 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant de quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 162 (autrefois 48 A), borné par les rues Short (autrefois Joséphine), Poplar (autrefois Cinquième), Plum et Fern (autrefois Washington); la dite portion de terre mesurant soixante pieds trois pouces de face à la rue Short, sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Poplar de quatre-vingt-quinze pieds, formant le coin des rues Short et Poplar; laquelle dite portion de terre est composée de la moitié face des lots originaux numéros Douze, Treize et Quatorze, et une partie de la moitié de face du lot No. Quinze, contigu au lot No. Quatorze sur un plan de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 27 juin 1904, attaché à un acte devant Frederick Deibel, notaire en cette ville, en date du 14 juillet 1904. Les dits lots originaux Nos. Douze, Treize et Quatorze mesurent chacun trente pieds de face à la rue Poplar sur cent vingt pieds six pouces de profondeur, et la dite portion du lot No. Quinze touchant le lot No. Quatorze mesure quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Poplar, sur cent vingt pieds six pouces de profondeur. Le dit lot No. Douze forme le coin des rues Poplar et Short.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
EDWARD RIGHTOR, Avocat pour le demandeur.
mai 20 31—juin 6 13 20 29—juillet 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano "Werlein" de valeur avec tabouret et couvre-clavier.

Philip Werlein, Ltd., vs. M. et Mme W. Teal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,318 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux ci-après désignés, le JEUDI, 11 juin 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin, Nos. 508-510, rue de Chartres:

Un piano "Werlein", avec tabouret et couvre clavier.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats pour les demandeurs.
mai 31—juin 5 11

VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William A. McKeehan—No. 107,990, Cour Civile de District, Division D.

Sans limite ou réserve, au plus haut et dernier preneur.

Maison neuve surélevée, cottage simple, contient une galerie, grand vestibule, rez-de-chaussée, etc. No. 1720 rue Flood, entre les rues N. Derbigny et N. Roman. Lot 101x270.

Résidence à deux étages, neuve, simple, contient six chambres, vestibule, office, galeries. 1727 rue Flood, entre les rues N. Derbigny et N. Roman.

Cottage double, sur 2 lots, contient galerie, 4 chambres, bains et abri de chaque côté. Nos. 5145-47 rue N. Derbigny, entre les rues Flood et Andry.

Un lot, coin Flood et S. Roman, mesure 43x115.

Douze lots dans l'ilet de l'avenue Caffin, N. Derbigny et Flood.

Neuf lots dans l'ilet borné par Flood, N. Roman, N. Derbigny et Andry.

(Pour mesures, voir les plans à la Bourse.)

A L'ENCAN,
LE JEUDI, 2 JUILLET 1914,

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, Encanteur. Vendra à l'encan public, en vertu d'un ordre signé le 27 mai 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1.—Un certain morceau ou parcelle de terre, avec la bâtisse simple à deux étages et autres améliorations qui s'y trouvent, désignée par le numéro municipal 1720 rue Flood situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, Nord Derbigny, Nord Roman et Andry, connu comme ilet No. 814; le dit morceau ou parcelle de terre mesurant 101 pieds, 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Flood, 101 pieds 3 pouces et 5 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur sur le côté qui regarde la rue Derbigny, de 270 pieds 5 lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Roman, de 269 pieds, 5 pouces et 4 lignes, étant composé des lots désignés par les lettres E, F, G, Q, R et S, et de deux allées, et lesquelles étant d'une largeur de 11 pieds, 2 pouces et 6 lignes s'étendent depuis la rue Flood jusqu'à l'arrière des lots E, F et G, les divisant des lots Q, R et S, le tout selon qu'il se voit plus pleinement sur un croquis et certificat de voyer fait par C. Uneas Lewis, daté du 1er mai 1910. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt d'un achat à la Union Homestead Association, par acte devant W. Morgan Gurley, notaire, passé le 11 mai 1911, enregistré C. O. B. 245, folio 271.

2.—Un certain morceau ou parcelle de terre, avec la maison simple, de construction légère, à deux étages, qui s'y trouve, désigné par le numéro municipal 1727 rue Flood, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, N. Roman, N. Derbigny et l'avenue Caffin, connu comme ilet No. 815, mesurant 50 pieds de face à la rue Flood sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles, étant composé de la totalité du lot désigné par la lettre L, et de 19 pieds du lot désigné par la lettre K, et étant situé à une distance de quarante-trois pieds de la rue Roman, le tout comme il est montré plus complètement sur un croquis et certificat de voyer fait par C. Uneas Lewis, député voyer de ville, en date du 6 mai 1910, étant une partie de la *même propriété* qui fut acquise par le défunt sur son achat à l'Ideal Savings and Homestead Association, par acte devant William A. Renaudin, notaire, passé le 12 février 1914, et enregistré C. O. B. 266, folio 177.

3.—Deux certains lots de terre, avec une bâtisse double cottage à un étage qui s'y trouve, désignée par les numéros municipaux 5145-47 *rue* N. Derbigny, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et Andry, désignés comme ilet No. 814, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue N. Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et désignés comme lots W et Y sur le croquis mentionné ci-dessus et certificat de C. Uneas Lewis, en date du 1er mai 1910, d'après lequel ils sont situés à une distance de cent dix-huit pieds de la rue Flood. Etant aussi une partie des propriétés qui furent acquises par le décédé sur un achat de l'Ideal Savings and Homestead Association, selon acte devant William Renaudin, notaire, passé le 12 février 1914, enregistré C. O. B. 266, folio 177.

4.—Un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, N. Roman, N. Derbigny et l'avenue Caffin, connu comme ilet No. 815, mesurant 43 pieds de face à la rue Flood, et composé du lot désigné par la lettre J et de 12 pieds du lot désigné par la lettre K, sur le croquis déjà mentionné de C. Uneas Lewis.

5.—Douze certains lots de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, N. Roman, N. Derbigny et Andry, connu comme ilet 814, désignés comme lots M, N, O, P, I, D, A, B, C, F, G, H, dans l'ilet No. 815, sur le croquis déjà mentionné de C. Uneas Lewis, daté du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots mesurent comme il suit, à savoir: Les lots M, N, O et P mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue Flood sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot I mesure trente-deux pieds de face à la rue N. Roman sur 170 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur. Le lot U mesure trente-deux pieds de face à la rue N. Derbigny sur 170 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur. Le lot A mesure 44 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Caffin sur 115 pieds de profondeur, formant le coin de la rue Derbigny et de l'avenue Caffin, et les lots B et C mesurent chacun 42 pieds 8 pouces de face à l'avenue Caffin sur 115 pieds de profondeur. Le lot H fait coin sur l'avenue Caffin et la rue N. Roman, et mesure 42 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Caffin sur 115 pieds de profondeur. Le lot H fait coin sur l'avenue Caffin et la rue N. Roman et mesure 42 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Caffin sur 115 pieds de profondeur, et les lots F et G mesurent chacun 42 pieds 8 pouces de face à l'avenue Caffin sur 115 pieds de profondeur.

6.—Neuf certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et Andry, désignés comme lots C, D, H, I, J, K, L, M et N dans l'ilet No. 814 du croquis ci-dessus mentionné par C. Uneas Lewis, en date du 1er mai 1910, d'après lequel les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots C, D, H, I, J, K, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Flood sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot K formant coin sur les rues N. Roman et Flood. Les lots L, M et N mesurent chacun 30 pieds de face à la rue N. Roman sur 120 pieds de profondeur, et se touchent l'un l'autre.

Conditions: Comptant; les actes de vente devant M. Jno. Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

N. B.—Les douze lots décrits en cinquième lieu et les neuf lots décrits en sixième lieu, seront une offre en bloc ou séparément, lot par lot, et seront adjugés au plus haut preneur ou preneurs, de quelque façon.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
ERASTE VIDRENE, Avocat.
mai 31—juin 7 14 21 28—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re liquidation de la Ferd S. Kaufman Co. — No. 91,823, Cour Civile de District. Division D. — 1 lot de comptes ouverts, au plus haut preneur, sans limite ou réserve.

Par Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à l'encan le JEUDI, 4 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 2 avril 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de comptes ouverts, selon inventaire que nous avons dans notre étude. Conditions: comptant.

B. I. CAHN, RICE & MONTGOMERY, Avocats. mai 24 31—juin 4

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Queen et Crescent.

Station Terminale, rue Canal.

DEPART	
New York et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
Meridian Accommodation	5:10 a m
Hattiesburg Local	
Excursion du Dimanche	
Carriere et points int	7:10 a m
ARRIVEE	
New York et Washington	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	9:10 a m
St. Louis et Chicago	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	8:35 a m
Meridian Accommodation	4:35 p m
Meridian local	4:40 p m
Excursion du Dimanche	
Carriere et points int	7:30 p

Louisville et Nashville

ARRIVEE	
New York and Nouvelle Orléans Limited	7:50 a m
Cincinnati et Florida Express	7:15 a m
Cincinnati, Chicago et New York Express	8:55 p m
Montgomery Accommodation	7:00 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)	8:50 a m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation	11:55 a m
Excursion Dimanche	8:05 p m
DEPART	
New York and Nouvelle Orléans Limited	9:35 p m
Cincinnati et Florida Express	9:50 p m
Cincinnati, Chicago et New York Express	8:30 a m
Mongtomery Accommodation	6:45 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)	3:25 p m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation	5:15 p m

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE	
Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:50 a m
Dimanche seulement	
Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:05 a m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire	8:05 p m
DEPART	
Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	4:15 p m
Dimanche seulement.	
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire	7:35 a m

Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE	
Vicksburg Express	5:30 p m
Memphis Express	8:10 a m
BatonRouge et Woodville Accommodation	9:40 a m
Excursion Dimanche	9:30 p m
DEPART	
Vicksburg Express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	4:15 p m
Excursion Dimanche	8:00 a m

Illinois Central

ARRIVEE	
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation	9:50 a m
Excursion Dimanche	9:30 p m
DEPART	
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accommodation	2:50 p m
Excursion Dimanche	7:45 a m

Frisco Lines

Station Terminale Rue Canal

DEPART.	
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge	7:10 p m
ARRIVEE.	
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge	10:55 a m

Southern Pacific Company

ARRIVEE	
Houston Local	8:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m
DEPART	
Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:0[illegible]

HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN

Embranchements des Lignes Frisco.

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.	
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté	6:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté	7:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours	4:30 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement	8:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	7:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	4:30 p m
Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement	5:00 a m
ARRIVEE.	
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté	6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté	6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours	10:10 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement	6:25 p m
Shell Beach Motor, tous les jours	10:10 a m
Shell Beach Motor, tous les jours	7:50 p m
Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement	5:10 p m